

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.2/1999/6
7 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Commission européenne des forêts

**GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS**

Vingt-deuxième session, 26-28 mai 1999

**Étude de la question de la collecte et de la diffusion
de statistiques, y compris via l'Internet**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le Groupe de travail est invité à examiner l'ensemble du programme de collecte et de diffusion de statistiques et à proposer des améliorations. En plus des dispositions concernant le questionnaire commun et les résultats de l'enquête sur les utilisateurs, qui font l'objet d'autres points de l'ordre du jour, l'attention des représentants est appelée sur les questions suivantes : information sur les produits ligneux de transformation secondaire, définition des sciages, diffusion par l'Internet et besoins de données de la prochaine génération.

1. Le Groupe de travail a notamment pour mandat d'examiner régulièrement et systématiquement l'ensemble du système de collecte et de diffusion de statistiques. C'est pourquoi, au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants sont invités à passer en revue les divers aspects de ces activités et à faire des propositions en vue de les améliorer.

GE.99-21252 (F)

2. Toutefois, certains éléments seront examinés au titre d'autres points de l'ordre du jour. Il s'agit des suivants :

- présentation et contenu du questionnaire commun, y compris le champ d'application et les définitions (TIM/EFC/WP.2/1999/3);
- procédures appliquées à la collecte de données et au partage entre organisations, notamment le rôle des correspondants (TIM/EFC/WP.2/1999/3 et 7);
- conformité du Bulletin du bois et des autres produits de la CEE/FAO aux besoins des utilisateurs (TIM/EFC/WP.2/1999/5).

3. Il existe divers autres éléments et questions que le secrétariat voudra peut-être porter à l'attention des représentants. Ils sont énumérés ci-après.

4. La CEE/FAO doit-elle chercher à collecter, publier et analyser des données sur les *produits de transformation ultérieure (secondaire)*, tels que les produits de menuiserie, les meubles, les éléments de parquet en bois et d'autres biens manufacturés, voire des produits en papier ? Cette activité aiderait incontestablement à faire mieux connaître les tendances du secteur, mais est-elle possible avec les ressources dont disposent le secrétariat et les correspondants nationaux ? Dans l'affirmative, où puiser les informations : auprès des correspondants, dans les statistiques générales du commerce et de la production, auprès d'associations industrielles ? Quels produits de transformation ultérieure doivent figurer dans les statistiques ? Les données doivent-elles être présentées en unités de mesure (tonnes, équivalent de m³) ou en valeur ? Quels pourraient-être les partenaires éventuels ? (L'OIBT réalise des tâches dans ce domaine.) Ces données doivent-elles être publiées régulièrement (par exemple dans la *Revue annuelle du marché* ou sur le site Web) ou occasionnellement (sous forme d'études périodiques ou de chapitres spéciaux de la *Revue annuelle du marché*) ? En ce qui concerne les ressources, celles du secrétariat sont actuellement utilisées au maximum, et les deux nouveaux fonctionnaires attendus cet été doivent être affectés à l'analyse des ressources forestières et aux études prospectives (ces dernières pourraient, il est vrai, comprendre un élément d'analyse des tendances des produits de transformation ultérieure). Par conséquent, si ces produits sont considérés comme assez importants pour mériter une attention accrue, les représentants devraient désigner des sujets à éliminer du programme ou proposer des méthodes de travail qui absorbent peu de ressources du secrétariat, par exemple le détachement d'experts (ou de stagiaires faisant des études supérieures) pour effectuer des études spéciales, ou bien les services d'une équipe de spécialistes.

5. Il semble qu'il y ait une certaine ambiguïté au sujet des produits à ranger dans les *sciages*. La définition du questionnaire commun, qui est conforme à la Classification FAO de 1982, est la suivante : "Sciages et traverses non rabotés, rabotés, rainés, languetés, etc., sciés dans le sens de la longueur ou obtenus à l'aide d'un procédé de profilage par enlèvement de copeaux (par exemple, madriers, poutres, solives, planches, chevrons, voliges, lattes, planches de caisserie, bois d'oeuvre, etc.) et bois rabotés qui peuvent être également à joints digitiformes, languetés ou rainés, chanfreinés, à feuillures, à joints en V, à rebords, etc. Cette rubrique

ne comprend pas les éléments de parquet en bois. À quelques exceptions près, les sciages ont plus de 5 mm d'épaisseur. Dans la *production*, la quantité doit comprendre la production provenant de bois ronds du pays et importés". On considère que cette définition comprend certaines rubriques du système harmonisé, soit la 44.06 (traverses), la 44.07 (bois scié ou déchiqueté dans le sens de la longueur, tranché ou déroulé; raboté ou non, poncé ou à joints digitiformes, de plus de 6 mm d'épaisseur) et la 44.09 (bois façonné en continu le long de la face ou de la rive). Toutefois, dans certains pays, les données ne sont fournies que pour les sciages non rabotés, sans aucune finition. Quand elles sont collectées séparément pour les sciages rabotés et non rabotés, il y a un risque soit de double comptage, soit d'omission dans la série de données internationales. Comme on produit des volumes considérables (et croissants) de sciages rabotés ou transformés de quelque autre manière, à partir de bois rond ou de bois simplement scié ou équarri ailleurs, il semble qu'il y ait de grands risques de malentendus et de manque de comparabilité entre les pays. Le Groupe de travail est invité à examiner ce qu'il convient d'inclure dans la catégorie des sciages dans l'analyse CEE/FAO, y compris la question des renvois à d'autres classifications, et, au besoin, à proposer des modifications à apporter à la définition. Ses avis seront transmis aux organisations ayant établi le questionnaire commun (FAO, CEE, Eurostat et OIBT), car tout changement devra être adopté par toutes les quatre.

6. En ce qui concerne la diffusion, le Groupe de travail est invité à étudier le meilleur moyen de diffuser les statistiques CEE/FAO sur l'Internet. De gros efforts ont été faits pour améliorer la qualité et la commodité tant du site du Comité du bois (<http://www.unece.org/trade/timber>) que celui du Département des forêts de la FAO (<http://www.fao.org/waicent/forestry/Forestry.htm>). Il est envisagé de poursuivre ce processus et d'intégrer les deux sites plus étroitement, afin que Genève puisse contribuer plus directement à la base de données de la FAO pour les pays de la CEE. Il y a bien entendu de nombreux domaines dans lesquels des améliorations sont possibles, les principaux obstacles étant les ressources nécessaires pour développer et, ce qui est non moins important, financer les sites à l'avenir. Le Groupe de travail est invité à examiner l'organisation et le contenu des sites et à formuler des propositions concernant la stratégie et les méthodes requises par leur fonctionnement.

7. À sa réunion de Yokohama (septembre 1998), le Groupe de travail intersecrétariats a défini un certain nombre de besoins de données de la prochaine génération (voir annexe). Le Groupe de travail est invité à examiner les propositions formulées à cet égard et à s'exprimer sur elles, en les classant éventuellement par ordre de priorité à l'intention de la CEE/FAO (certaines s'appliquent plus directement aux conditions des régions desservies par d'autres organisations). En résumé, ces besoins, tels que définis par le Groupe de travail intersecrétariats, concernent les secteurs suivants :

- données sur les prix;
- structure industrielle;
- produits ligneux de transformation secondaire;
- sources de fibres et de combustible bois;
- coefficients de conversion;
- production et commerce non documentés;
- révision des catégories de papiers et cartons.

8. À la même réunion, le Groupe de travail intersecrétariats a relevé la nécessité d'améliorer la *capacité des pays à collecter, communiquer et diffuser des statistiques*, laquelle est également mentionnée dans la Résolution H3 d'Helsinki. Certaines organisations ont signalé des moyens efficaces, par exemple l'OIBT qui organise périodiquement des stages de formation de deux semaines pour les correspondants nationaux. La Section du bois a également participé à la coopération pays nordiques-pays baltes dans ce domaine, qui a contribué à créer l'actuel système de transmission périodique de statistiques complètes par des pays de la Baltique. L'absence de réponses aux questionnaires ordinaires de nombreux pays en transition, notamment de la CEI, démontre clairement qu'il importe beaucoup de développer les capacités dans le domaine des statistiques du secteur forestier. Toutefois, l'obstacle sont les ressources requises à cette fin car l'organisation des ateliers nécessaires demande de grands moyens sous forme de services d'organiseurs et de présentateurs et de frais de voyage ¹. Il vaut également la peine de faire observer qu'une bonne partie des connaissances et des données d'expérience nécessaires pour organiser ces ateliers est directement à la disposition des représentants participant aux travaux du Groupe de travail. Celui-ci et les représentants sont invités à voir s'il existe une possibilité quelconque de mettre sur pied une série d'ateliers sur la création de capacités en matière de statistiques du secteur forestier, en coopération avec d'autres organisations, notamment la FAO, l'OIBT et éventuellement des institutions et programmes de l'UE, et si leurs pays pourraient contribuer à un tel effort. Bien que le secrétariat CEE/FAO ne dispose, dans son budget ordinaire, de presque aucune ressource pour ce type de travail, il est prêt, vu son importance, à l'appuyer dans toute la mesure possible.

9. Le Comité du bois a décidé d'examiner régulièrement, à sa session annuelle, les *marchés des produits forestiers certifiés*, sur la base des informations fournies par les délégations sur l'évolution dans leur pays et des déclarations d'experts (CEE/TIM/89, par. 11). À sa session de 1998, il les a examinés en tant que secteur commercial distinct, en partie dans le cadre du chapitre spécial de la Revue annuelle du marché des produits forestiers consacré à la question. L'auteur de ce chapitre mentionne les difficultés qu'il y a à obtenir des statistiques fiables et objectives sur la consommation, le commerce et la production dans ce secteur, et demande au Comité du bois d'étudier les besoins à cet égard, puisque le Comité entend examiner ce marché chaque année (ECE/TIM/BULL/51/3, chap. 3). Il a énuméré divers points touchant la collecte de ces statistiques :

- les informations nécessaires pour pouvoir bien suivre l'évolution de ce secteur en pleine croissance;
- les sources potentielles d'informations (organismes officiels, certificateurs, associations, etc.);
- les questions de confidentialité;

¹Des économies d'échelle sont toutefois possibles si une série d'ateliers est organisée selon des modalités essentiellement similaires dans différents pays ou régions.

- les méthodes de collecte de l'information (les enquêtes officielles périodiques ne sont peut être pas les plus efficaces).

Le Comité a renvoyé la question au Groupe de travail (ECE/TIM/91, par. 16), lequel est par conséquent invité à examiner la manière de suivre l'évolution des marchés des produits forestiers certifiés et à formuler des propositions sur les activités futures de la CEE/FAO dans ce domaine.

10. Le Comité a renvoyé diverses autres questions au Groupe de travail, dont la plupart sont traitées ailleurs. Une de ces questions concerne la bonne manière *de suivre l'évolution du secteur des panneaux structuraux orientés et des panneaux de fibres de densité moyenne*. Comme les deux types de panneaux figurent désormais dans le questionnaire commun qui a été envoyé à tous les pays du monde, on peut supposer que la qualité des données va s'améliorer progressivement.

Annexe

Extraits du rapport sur la réunion du Groupe de travail intersecrétariats (Yokohama, septembre 1998)

Autres conclusions et recommandations

Au cours de son débat sur le projet de questionnaire commun, le Groupe de travail a cerné plusieurs sujets concernant lesquels une meilleure couverture statistique serait dans l'intérêt de toutes les organisations participantes et de leurs membres. Ces sujets sont définis ci-dessous comme "besoins de données de la prochaine génération". Ceux pour lesquels une périodicité annuelle est souhaitable pourraient être inclus dans les versions futures du questionnaire commun. Les autres pourraient faire l'objet d'une collaboration de deux de ces organisations ou plus en vue d'entreprendre conjointement des études et projets périodiques ou ponctuels revêtant un intérêt particulier pour leurs membres. Les sujets en question sont les suivants :

Communications

Communication électronique. Selon le Groupe de travail, toutes les organisations devraient encourager la communication électronique des données en permettant d'obtenir facilement des versions du questionnaire pour tableur sur leur site Web, par courrier électronique et sur disquette. Les statistiques devraient aussi être disponibles en format électronique.

Stratégie de la communication. Les organisations devraient élaborer des stratégies cohérentes pour améliorer la visibilité et l'utilité de leurs données statistiques. À cette fin, elles pourraient s'informer sur les données existantes et les données souhaitées par des enquêtes sur les utilisateurs, ainsi que diffuser des récapitulatifs dans des formats correspondant aux besoins des divers utilisateurs finals (publication périodique, dans des revues professionnelles, etc; de statistiques sur les tendances de la production, du commerce et des prix).

Institutions régionales. Les organisations devraient s'efforcer de faire participer les institutions régionales à la collecte de données sur les marchés, le commerce et la production conformément à leur mandat (collaboration avec l'OAB (Organisation africaine des pays producteurs et exportateurs de bois) en vue d'obtenir des données sur le volume du commerce par essences).

Formation et création de capacités

Le Groupe de travail a relevé que la collecte de données exige un solide réseau de correspondants dans les pays membres. Les organisations devraient collaborer pour améliorer l'infrastructure statistique là où elle est déficiente et pour former et désigner des correspondants dans tous les pays.

Besoins de données de la prochaine génération

Prix. Il importe d'obtenir davantage de données interactives actualisées tout en veillant à maintenir dans les statistiques les essences et produits de référence servant à constituer une série de prix à long terme.

Structure industrielle. On pourrait réaliser périodiquement des études détaillées sur des secteurs donnés (panneaux dérivés du bois, sciages tropicaux, etc.), ce que recommande aussi le Groupe de travail technique des fonctions et réseaux statistiques de l'OIBT.

Produits ligneux de transformation secondaire. Il faut que les organisations se mettent d'accord sur les définitions des produits à inclure dans les statistiques et sur les unités de mesure à utiliser. Après une étude initiale sur ce point et pour déterminer les niveaux actuels de la production et du commerce, il serait utile de rassembler ces données annuellement, vu l'importance croissante des produits ligneux de transformation secondaire dans une grande partie du secteur forestier des pays.

Sources de fibres industrielles et de combustible bois. Les organisations devraient entreprendre des études visant à déterminer les sources des fibres de bois et du combustible bois (plantations par opposition aux forêts naturelles/semi-naturelles, terres non forestières, etc.). Ces analyses aideraient à établir pour les fibres des bilans plus conformes à la réalité. On pourrait se référer à la récente étude de la FAO sur l'offre mondiale de fibres.

Coefficients de conversion. Les organisations devraient collaborer avec les pays membres pour passer en revue et mettre à jour les coefficients de conversion utilisés dans le secteur des produits forestiers (poids/superficie par rapport au volume réel, coefficients pour établir l'équivalence en bois ronds, etc.).

Production et commerce non documentés. Les organisations devraient étudier la situation d'éventuelles activités forestières non documentées par rapport à leurs objectifs, par exemple en procédant à un examen et à une comparaison des flux commerciaux bilatéraux et en améliorant les estimations sur les opérations de transformation marginales et à petite échelle.

Révision des catégories de papiers et cartons. Ces catégories devraient être réexaminées et révisées pour les faire mieux correspondre aux pratiques de l'industrie du papier et aux classifications douanières effectivement appliquées.

Données sur l'exploitation des forêts. Les organisations devraient collaborer à la collecte des données nécessaires aux analyses des ressources forestières et à la diffusion générale des données sur l'exploitation des forêts intéressant leurs membres.

Le Groupe de travail a recommandé à toutes les organisations participantes de revoir cette liste périodiquement dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des forêts et d'entreprendre les activités jugées opportunes par leurs membres.
